

## **Rapport n°18**

### **Accunsentu per una convenzione di dirittu di passu cù l'EDF**

Approbation d'une convention de servitude avec EDF

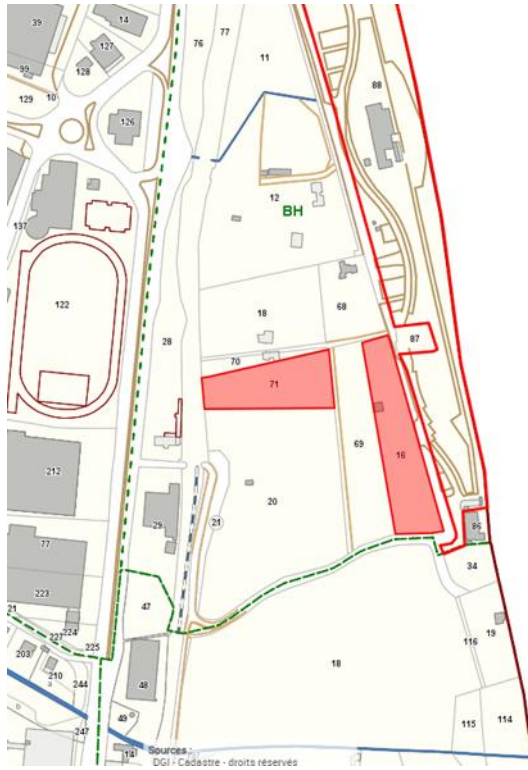
Par délibération du 5 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition gratuite au bénéfice de la Collectivité de Corse de la parcelle BH 71 en vue d'y installer le centre de sécurité maritime du Lycée Maritime et Aquacole Jacques Faggianelli. Par suite, la convention correspondante a été signée le 22 décembre 2023 par les deux parties.

Afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser EDF à établir les canalisations souterraines traversant les parcelles BH 16 et BH 71 appartenant à la Ville de Bastia conformément au plan joint.

Aussi, il convient de signer une convention portant servitude, qui pourra être réitérée par acte notarié.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver la constitution de servitudes au bénéfice d'EDF relatives à l'implantation de canalisations souterraines sur les parcelles BH 16 et BH 71.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui pourra être réitérée par acte notarié.



Bureau d'Etudes : URBAN TOPO	Commune : BASTIA	Point GRS : 42,66359, 9,445280	<b>Plan convention BH 71-BH 69-BH 16</b>	N°dossier : D743011313	
Libellé : ALIM TJ 120 KVA - LYCEE MARITIME/BASTIA					

16

Veuillez compléter et signer.

Nom Prenom :

Date et signature :